



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Violences faites aux enfants

Question au Gouvernement n° 1016

Texte de la question

VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

Mme la présidente . La parole est à Mme Perrine Goulet.

Mme Perrine Goulet . Monsieur le premier ministre, la Convention internationale des droits de l'enfant, signée par la France il y a trente-cinq ans, impose de protéger chaque enfant contre toutes les formes de violence. Mais soyons clairs : nous sommes en train de faillir à cette obligation fondamentale.

Toutes les trois minutes, un enfant est victime d'inceste, de viol ou d'agression sexuelle ; l'année dernière, 614 nourrissons sont passés par les unités médico-judiciaires – un très jeune enfant, de moins de 2 ans, est victime de violences sexuelles toutes les quatorze heures ; 51 764 enfants ont été victimes de violences physiques dans le cadre intrafamilial et un enfant meurt tous les six jours ; deux enfants sur cinq, soit près de 5 millions, sont victimes de harcèlement ou de cyberharcèlement ; 28 767 enfants ont été victimes de sextorsion et au moins 15 000 sont victimes d'exploitation sexuelle ou de prostitution. Les prises en charge par l'ASE ont augmenté de plus de 20 % en dix ans. Voilà la réalité, lourde, brutale, incontestable.

La protection des enfants doit nous concerner tous. Pendant que ces enfants souffrent, que fait l'État ? Des plans dispersés, des mesures ponctuelles, des annonces sans lendemain et des milliers d'enfants qui continuent de tomber dans les angles morts de nos institutions, faute de formation, faute de moyens, faute de coordination, faute de tout. Il faut avoir le courage de le dire : la protection des enfants en France n'est pas au niveau. Un pays qui laisse ses enfants sur le bord de la route renonce à son avenir. Est-ce vraiment ce que nous souhaitons ?

Monsieur le premier ministre, les enfants de France n'ont plus le temps d'attendre. Quelle est la feuille de route de votre gouvernement pour lutter contre les violences faites aux enfants ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem et sur quelques bancs du groupe SOC. – M. Sylvain Maillard applaudit également.*)

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées.

Mme Stéphanie Rist, ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées . Nous ne pouvons tolérer qu'en 2025, des enfants soient encore victimes de violences sans être repérés, protégés et entendus. À chaque fois qu'un enfant passe sous nos radars, c'est une défaillance collective.

Nous agissons en développant les unités d'accueil pédiatrique partout en France pour accueillir les enfants, les entendre et les soigner. Il faut aller plus loin et le faire plus tôt. La prévention et le repérage précoce, c'est la clé.

Concrètement, dès 2026, tous les professionnels en contact avec les enfants – enseignants, soignants, éducateurs, animateurs – seront formés. Ce changement est essentiel. Chaque adulte doit pouvoir identifier et

agir face au danger.

Concrètement, nous augmentons et systématisons le contrôle d'honorabilité pour les professionnels. Près de 2 000 personnes à risque ont déjà été repérées. C'est une barrière efficace.

Concrètement, avec le garde des sceaux, Gérald Darmanin, nous intensifions la lutte contre la prostitution des mineurs. Ce crime, qui touche particulièrement les jeunes de l'aide sociale à l'enfance, est en hausse. Je l'ai constaté encore récemment dans les Yvelines. Pour cela, nous allons élargir les commissions départementales de lutte contre la prostitution en y intégrant l'ASE. Les services de l'État et des départements travailleront ensemble, en lien avec les associations. Tout le monde se sentira responsable pour s'assurer qu'aucun mineur ne passe entre les mailles du filet.

Madame la députée, vous pouvez compter sur l'engagement total du gouvernement. Nous ferons tout pour que chaque enfant soit réellement en sécurité.

Mme la présidente . La parole est à Mme Perrine Goulet.

Mme Perrine Goulet . Nous devons avoir conscience que tant que nous n'agirons pas au bon niveau, nous n'éradiquerons pas les violences faites aux enfants, aux femmes et aux plus fragiles. Le bon niveau, c'est celui du premier ministre. Monsieur le premier ministre, lancez un Grenelle et nommez un ministre qui, à vos côtés, sera chargé de l'éradication des violences faites aux enfants. Construisons une société de protection des enfants ! *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes Dem et EPR ainsi que sur quelques bancs du groupe SOC. – Mme Sandrine Rousseau applaudit également.)*

Données clés

Auteur : [Mme Perrine Goulet](#)

Circonscription : Nièvre (1^{re} circonscription) - Les Démocrates

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1016

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Ministère attributaire : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 novembre 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 26 novembre 2025